



Tribunal Administratif Bordeaux

Par **ptqsdip**, le **15/06/2018** à **10:10**

Bonjour,rnrnVoilà mon dossier :rn01/03/2018 Ordonnance de clôture d'instruction
rn01/03/2018 Notification d'ordonnance d'instruction rn04/05/2018 Mise au rôle rn04/05/2018
Avis d'audience rn24/05/2018 Réception d'un mémoire en défense rn25/05/2018 Information
réception mémoire ou pièce rn (affaire enrôlé) rn25/05/2018 Mise en ligne du sens des
conclusions rn14/06/2018 Avis de renvoi d'audience rn14/06/2018 Communication d'un
mémoire en défense rnrnMon instruction a été clôturée, enrôlée, un sens de conclusion
donné, le jour même la Défense (Ministère de la Justice) envoie un mémoire et l'audience est
renvoyée alors qui a eu des délais pour répondre de 2 mois, sans réponse, une mise en
demeure d'un mois a été faite...rnrnMes questions :rn- est ce normal ?rn- que dois je faire ?rn-
puis je demander un refus du renvoi ?rnrnMerci.rnrnmerci

Par **ptqsdip**, le **20/06/2018** à **08:48**

est ce que ?rnla reponse : a ce qu'il soit enjoint au garde des sceaux de reconnaître imputable
au service l'arret maladie duau et de rétablir le requérant dans les droits qui en
decoulent dans un delairnest ce un recours de plein contentieux ou un recours pour excès
de pouvoir? merci jena marc